

AVIS

Les détenus ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs, et seulement fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles. Ils peuvent être temporairement privés de correspondance.

Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. Il leur est interdit de demander ou de recevoir des aliments ou des timbres-poste. Ils ne peuvent envoyer ou recevoir des secours que sur l'autorisation expresse du Directeur ; les secours en argent doivent leur être adressés soit en billets de banque par lettres chargées, soit en mandats-poste au greffier-comptable, les secours en nature ne peuvent consister qu'en menus objets de corps, comme gilets de flanelle, tricots et chaussettes, à la condition que ces objets soient de couleur blanche, cachou ou gris clair.

La correspondance est lue, tant au départ qu'à l'arrivée, par l'administration, qui a le droit de retenir les lettres.

Les familles peuvent adresser leurs lettres au Directeur, mais elles ne doivent recourir à aucun autre intermédiaire.

Les visites ont lieu au parloir fois par semaine, le

Les visiteurs doivent être munis d'une pièce constatant leur parenté.

Les timbres, cartes postales illustrées seront rigoureusement refusés.

(*) Maison d'Arrêt de Châlons ¹/₂ Marne Le 28 Février

1944

Nom et prénoms : Langerin Jean André

N° d'écrou : 4445

Atelier : 115

Détenu Politique

Ma chère Romaine

Je profite d'un instant pour t'envoyer de mes nouvelles qui sont pas très mauvaises pour l'instant, et j'espère que ma lettre te trouveras de même. J'attendais la semaine passée une lettre de toi mais je n'ai encore rien reçu. J'ai reçu une lettre de Dédé lui m'écrit régulièrement toutes les semaines, aussi j'attends en jour-ci un petit coli de toi, j'ai entendu parler que l'on allait être supprimés de coli et de lettre plus qu'une lettre par mois, et privé de plusieurs choses, ce n'est pas très gai pour nous. C'est pourquoi que si tu avais pu m'envoyer quelque chose avant, aussi je te réécrirai quand j'aurai, que tu m'envoies plus rien je ne sais pas bien si c'est vraiment très sûr, en tout cas continuer comme d'habitude en attendant que je te dise d'arrêter, puis il faudrait que tu courses à la Croix Rouge à Paris 17 rue Quantin - Bouchard 18^{ème} Paris en leur réclamant des colis pour moi nous désirons en recevoir un par semaine de la Croix Rouge, et aussi au Ministère de l'Intérieur pour les privations que nous avons, pour notre santé. Tous cela te fait bien exprimer au moment où tu avais plus pour m'envoyer, je compte que tu feras assez vite pour que je puisse avoir un peu de quoi manger avant que ce soit arrêté, en tous cas je te réécrirai ces jours-ci. J'espère que la G. va beaucoup mieux de son mal au doigt aussi j'avais écrit à Dédé et je l'ai adressé à toi, tu lui diras je m'en suis aperçu quand l'adresse était faite, j'espère que tu reçois bien mes lettres que je t'envoie, si en tous cas nous sommes privés d'écrire comme à Blainvilliers sa vous empêchera pas de m'écrire vous chaque semaine, à part cela ça va pas trop mal espérons toujours que ce sera bientôt la fin nous allons sur les beaux jours, Embrasse bien les enfants pour moi et une grosse bise aux petites jumelles, tu diras à Dédé que si je ne peux plus beaucoup écrire que j'écrai sur la lettre que je t'envoie pour vous trois en attendant de jours meilleurs reçoit un ~~très~~ bon celui qui t'embrasse à bientôt Jean Langerin

N.B. - Les familles qui adresseront leurs lettres au Directeur devront mettre celles destinées aux détenus sous une seconde enveloppe portant le nom et le numéro du destinataire.

(*) Désignation de l'établissement.